



DÉCISION n°2025/1010680



République française
Département du Gard

Commune de Vauvert
Maison pour Tous Robert Gourdon
Guichet Unique D-2510-005787

Objet : « La Clef »

Convention de mise à disposition temporaire
d'installation sportive :
Congés scolaires de la Toussaint 2025

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 ;

VU l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit d'installations sportives municipales à l'association « La Clef » durant les congés scolaires de la Toussaint 2025.

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec l'association « La Clef », représentée par Madame Bénédicte Matéos en sa qualité de présidente pour la mise à disposition à titre gratuit d'installation sportive municipale.

Article 2 : L'installation sportive municipale est mise à disposition selon le planning défini dans la convention.

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **23 OCT. 2025**

Pour le maire,
Le conseiller municipal
délégué aux sports et à la vie associative



Mohammed Touhami

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.. **2.9. OCT. 2025**.....
- sa notification le.....
- sa publication le.. **2.9. OCT. 2025**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier